



les

Guide

à destination des citoyens

Comment s'impliquer
en tant qu'habitant dans
des projets de production
d'énergies renouvelables

énergies
renouvelables
citoyennes

édito

Produire de l'énergie
locale et solidaire :
un enjeu
d'investissement
solidaire

Pourquoi les citoyens devraient-ils s'impliquer dans la production d'énergie à partir de biens communs comme l'eau, le vent, le soleil ? Finalement ces ressources ne sont propriétés de personne et pourraient être laissées aux plus offrants...

Ce n'est pas notre vision des choses. Nous trouvons important que les citoyens soient nombreux à agir dans ces domaines.

Tout d'abord, chacun a un droit de participation aux projets qui le concernent. Les habitants, la collectivité, et plus généralement le territoire peuvent souhaiter que les revenus générés par les énergies renouvelables nourrissent le développement local.

De plus, nous avons une obligation de solidarité et de partage des ressources aujourd'hui disponibles sur notre planète. Nous devons imaginer une société de neuf milliards d'humains, soit trois milliards de plus qu'en ce début de siècle, avec un niveau de vie décent. La valorisation de ressources inépuisables et accessibles partout contribuera à la réalisation de cet impératif.

Enfin, l'avancée vers une consommation responsable représente un enjeu de taille : se sentir concerné par les questions énergétiques, c'est bien ; évoluer dans ses pratiques, diminuer sa consommation par exemple ou isoler sa maison, c'est mieux. Dans ce domaine, l'engagement personnel et financier dans la production locale d'énergie peut être porteur de transformation individuelle et de changements collectifs.

Implication active des citoyens, partage équitable des ressources, nouveaux comportements d'usagers et de clients, ces trois arguments correspondent aux valeurs des clubs cigales, déclinées dans notre charte et vécues dans les pratiques de nos membres.



Claudine BARIDEAU

*Présidente de l'association des cigales
du Nord et du Pas-de-Calais*

Les énergies renouvelables p.5

S'impliquer dans des sociétés
de production d'énergies
renouvelables p.12

Des outils financiers
pour impliquer les habitants p.20

• sommaire

En raison de l'augmentation du coût des énergies fossiles et de leur impact sur l'environnement, les énergies renouvelables sont de plus en plus incontournables.

En 2009, la France s'est engagée auprès de l'Union européenne à produire, d'ici 2020, 23% de l'énergie consommée en France à partir d'un mix d'énergies renouvelables.

Ce bouquet d'énergies durables sera composé de biomasse (bois, déchets agricoles...), de barrages hydrauliques, d'éoliennes et de centrales solaires dans une moindre mesure. Dans le même temps, les États membres de l'Union européenne se sont engagés à réduire de 20% leur consommation d'énergie ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les citoyens ont un rôle essentiel à jouer pour la promotion de ces énergies, soit en portant des projets dans leurs territoires, soit en s'associant à des démarches entreprises par des acteurs publics et/ou privés.

Ce guide a pour vocation de mettre en évidence les conditions de telles implications au niveau local dans des projets éoliens ou solaires.

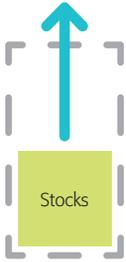


PREMIÈRE PARTIE

Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies inépuisables fournies par le vent, le soleil, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées, la croissance des végétaux. Leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets ni d'émissions polluantes.

Quelques repères



En 2009, les énergies renouvelables représentaient 8% de la consommation française d'énergie primaire² (ensemble de l'énergie prélevée et transformée pour les usages des consommateurs : chauffage, transport, industrie...) et 13,5% de la consommation française d'électricité.

Le B.A.BA sur les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies "flux", inscrites dans des cycles de renouvellement, tandis que les énergies non renouvelables sont des énergies "stock" constituées de gisements limités de combustibles fossiles : pétrole, gaz, charbon, uranium.

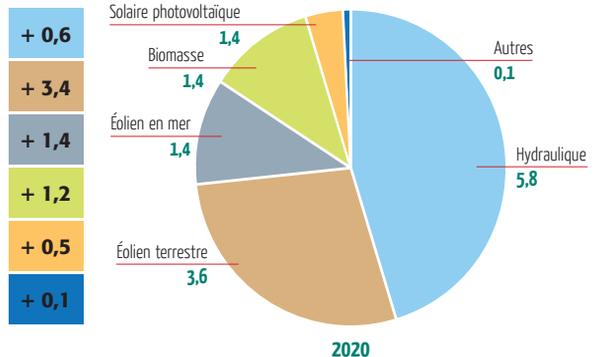
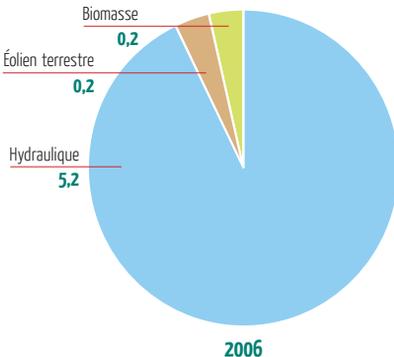
Les cinq familles d'énergies renouvelables

- > Le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité.
- > Le solaire thermique pour la production de chaleur : chauffage et eau chaude sanitaire.
- > L'éolien pour la production d'électricité et pour pomper l'eau par des éoliennes mécaniques.
- > L'hydroélectricité pour l'électricité.
- > La biomasse : le bois, le biogaz, les biocarburants, la géothermie pour la production de chaleur et/ou d'électricité et/ou pour les déplacements. Par extension, on englobe les déchets humains, végétaux et animaux, tirés d'une activité perpétuelle source de déchets renouvelés¹.

La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

En 2009, la France s'est engagée auprès de l'Union européenne à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de la consommation finale d'ici 2020. L'atteinte de cet objectif nécessite un développement de chacune de ces filières pour passer de 5,4 Mtep (Million de tonne équivalent pétrole) en 2008 à 12,6 Mtep.

Production d'électricité d'origine renouvelable + 7,2 Mtep



1 • Sources : Observ'ER ; Jacques Vernier, *Les énergies renouvelables*, Puf, coll. Que sais-je ?, 2009.
 2 • Retrouvez les définitions de termes techniques dans le glossaire à la fin du livret

Les enjeux

2 enjeux majeurs liés au développement des énergies renouvelables :

La lutte contre le changement climatique

Les combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) contribuent largement au réchauffement de la Terre en émettant de grandes quantités de CO₂. La température moyenne de la surface terrestre est actuellement de 15°C, grâce à la présence de divers gaz (CO₂, méthane...) qui absorbent les radiations infrarouges calorifiques. Mais l'augmentation considérable de ces gaz provoque une grande inquiétude : si les tendances actuelles se poursuivent, nous pourrions assister à une augmentation de la température moyenne. Les conséquences seraient très graves : augmentation du volume des océans provoquant l'inondation des plaines côtières où vivent actuellement plus d'un milliard d'hommes ; bouleversement du régime des précipitations ; déplacements des populations...

Lutter contre l'effet de serre, en réduisant les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère.

La lutte contre la pollution

La combustion du pétrole et du charbon dégage des oxydes d'azote, de soufre et de carbone ainsi que des hydrocarbures mal brûlés, du plomb, des suies, des minéraux lourds... Ces gaz et particules sont très nocifs pour les voies respiratoires des populations. Or, 85 millions de barils de pétrole sont actuellement consommés chaque jour (essentiellement dans les transports) ainsi que 13 millions de tonnes de charbon.

Diminuer la pollution grâce à des énergies peu ou pas polluantes pour l'air.

Sobriété et efficacité énergétique

“Le 1^{er} kWh produit est celui que l'on ne consomme pas”.

Le développement des énergies renouvelables n'a de portée réelle sur le changement climatique et la pollution que s'il est accompagné d'actions concrètes en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et de l'efficacité énergétique. Selon l'association

Négawatt³, le potentiel de “gisement” de négawatts, c'est-à-dire de watts non consommés, est supérieur à la moitié de la consommation mondiale actuelle d'énergie, avec des solutions disponibles, fiables et de multiples avantages induits : absence de pollution et de nuisances, décentralisation, création d'emplois de qualités, responsabilité, solidarité, paix...

Dans la région Nord Pas-de-Calais, le plan virage-énergie, qui vise à diviser par 4 les émissions de CO₂, propose une évolution des modes de production et de la demande en énergie en maintenant le même niveau d'industrie, une plus grande mobilité et un confort équivalent. Grâce à des actions dans les domaines de l'industrie, des transports et du chauffage des bâtiments notamment, la demande en énergie pourrait être réduite de 40 %⁴.

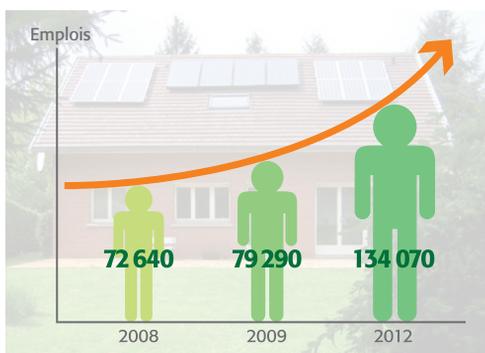
En plus de s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables, il est donc essentiel de réduire notre consommation d'énergie dans nos gestes quotidiens. C'est pourquoi nombre de projets d'énergies renouvelables citoyens prévoient des actions pédagogiques, notamment à destination des écoliers.

3 • L'association négaWatt créée en 2002, rassemble 350 professionnels de l'énergie. Plus d'informations : www.negawatt.org

4 • Virage-énergie Nord Pas de Calais, Energies d'avenir en Nord-Pas de Calais, 2008. <http://virage-energie-npdc.org>

Un gisement d'emplois et d'activités

Selon une étude réalisée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en 2009, l'ensemble des métiers des énergies renouvelables représente un potentiel de création d'environ 130 000 emplois⁵ d'ici 2012 en France. Le secteur compte déjà 79 000 emplois en 2009.



1 • Les créations d'emplois par énergie

Selon qu'elles sont produites à partir d'équipements fabriqués en proximité ou qu'elles nécessitent des investissements importants, les énergies renouvelables créent un volume d'emplois sensiblement différent. Par exemple, l'énergie-bois nécessite beaucoup d'emplois locaux et globalement moins qualifiés, tandis que les cellules photovoltaïques sont rarement produites en France, voire en Europe, et créent des emplois au niveau de l'assemblage des panneaux, de la pose et de la maintenance. Enfin, s'il n'existe pas, à ce jour, de grandes marques françaises dans l'industrie éolienne, les composants utilisés pour leur fabrication sont parfois fabriqués en France, et quasi systématiquement en Europe.

Le tableau ci-contre, réalisé par l'Ademe, reprend les créations d'emplois attendues par secteurs d'activité au niveau national.

2008 (estimations),
2009 (prévisionnel),
2012 (objectif)

Source : Ademe (octobre 2009)

Emplois - Energies renouvelables	2008	2009	2012
Photovoltaïque	4 460	8 510	11 990
Eolien	9 710	10 570	17 430
Bois-Énergie	20 050	21 130	37 990
Autres	38 420	39 080	66 660
Total	72 640	79 290	134 070

5• Emplois équivalents temps plein.

2 • Les entreprises du secteur

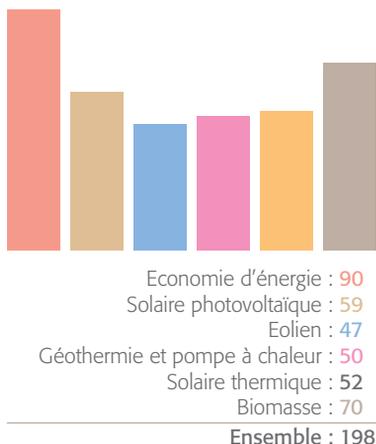
Les entreprises créées autour des gisements naturels (bois, vent, soleil) sont porteuses d'emplois à tous les niveaux du processus de production : fabrication des équipements, conception des projets, exploitation des installations...

En 2009, le Cd2e⁶ a recensé 200 éco-entreprises et laboratoires opérant sur les questions d'économies d'énergies et énergies renouvelables dans la région Nord Pas-de-Calais.

200 éco-entreprises recensées dans le Nord Pas-de-Calais

Activités des acteurs des filières énergies renouvelables⁷

Le développement des énergies renouvelables dans la région permettra à des filières innovantes de se structurer, avec des bénéfices attendus en termes de création d'emplois et de baisse des coûts de production.



La hausse du prix des énergies a des conséquences sur le budget des ménages et de nombreuses familles ont désormais des difficultés à faire face aux coûts des énergies. Aussi, de plus en plus d'initiatives locales sont entreprises sans le domaine de la nécessaire réduction de la consommation des habitations : isolation, rénovation, etc... Les créations d'entreprises liées à ces activités devraient être croissantes.

Les obstacles à lever

Des montants d'investissements élevés

Les unités de production d'énergies renouvelables représentent des montants d'investissements importants. Difficile de prendre part à leur développement lorsque les plans de financement s'élèvent à plusieurs millions d'euros ! Cependant, la rentabilité des installations étant garantie par la vente de l'énergie produite ou la réduction de la facture énergétique, l'investissement dans les énergies renouvelables est rentable, ce qui favorise la levée de fonds et la recherche de crédits.

6 • Cd2e : centre d'expert pour l'Émergence des Éco-technologies au service du développement des éco-entreprises. Rue de Bourgogne Base du 11/19 62750 Loos en Gohelle. www.cd2e.com.

7 • Tristan Debuigne, Énergies renouvelables : analyse de l'offre régionale en NPDC, 2009, Cd2e.

Des énergies qui pèsent sur la facture d'électricité des ménages

Afin d'inciter à la production d'énergies renouvelables, les pouvoirs publics ont mis en place une politique d'obligation d'achat avec des tarifs compensés en fonction des énergies. La différence entre le prix d'achat et de vente est prise en charge par une partie de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) que chaque abonné paie sur sa facture d'électricité. Elle n'est cependant pas si importante qu'on l'entend parfois dire : par exemple, l'électricité d'origine éolienne s'élève, aujourd'hui, à 80,4 euros par MWh, et se rapproche fortement de celui du marché de l'électricité, de l'ordre de 60 euros par MWh. De manière générale, en France, les tarifs de rachat des énergies renouvelables représentent moins de 3 % de la CSPE⁸.

La concurrence entre les usages du sol

En France, les biocarburants ou l'installation de parcs solaires au sol provoquent une concurrence sur les usages de la terre (agriculture, habitat, transport, industrie, loisir, etc.). Or, avec l'étalement des villes et le développement des voies de transport, en France, l'équivalent d'un département est artificialisé tous les 10 ans. En Nord Pas-de-Calais, ces surfaces dites "artificialisées" représentent 15 % de l'ensemble du territoire. Cette tendance renforce une logique de concurrence et participe à l'augmentation du prix des terres agricoles. Il convient donc d'être vigilant sur cet aspect.

Les parcs photovoltaïques au sol

Les parcs photovoltaïques au sol.

En dépit du fait qu'ils peuvent créer de la concurrence autour de l'usage des terres, notamment vis-à-vis des agriculteurs et que, en outre ils sont peu créateurs d'emplois, les parcs photovoltaïques au sol peuvent présenter certains intérêts non négligeables : valoriser des sols artificialisés et pollués ; permettre de réaliser des économies d'échelle significatives en comparaison des panneaux posés en toiture. Plusieurs associations et organisations intervenant dans le domaine des énergies renouvelables et la protection de l'environnement proposent 5 recommandations en vue de la création de parcs photovoltaïques au sol :

- Le parc photovoltaïque doit s'inscrire dans une politique de territoire.
- Tout projet de parc photovoltaïque doit avoir fait l'objet d'études sur l'usage des sols et leur artificialisation.
- La préservation de la biodiversité doit faire l'objet d'une considération particulière.
- La multifonctionnalité doit être favorisée.
- La réversibilité doit être recherchée⁹.

8 • Pour en savoir plus : Association Solaire en Nord <http://solaire.en.nord.free.fr/>

9 • Position de CLER, RAC-F, FNE, WWF, Greenpeace, LPO, HESPUL et SOLAGRO. Voir www.cler.org.

Le soutien à des entreprises tournées vers les énergies renouvelables

Parmi elles, de nombreux bureaux d'étude, mais aussi des sociétés de vente de bois, d'installation de panneaux photovoltaïques. Autant de petites entreprises qui créent des emplois au niveau local.

Les citoyens peuvent apporter leur appui à la création de telles entreprises dans leur territoire, par un soutien financier et humain. C'est le rôle que jouent les clubs d'investisseurs cigales (voir page 21) dans la région Nord Pas-de-Calais. Exemple de l'entreprise Capvent.

Dans la région Nord Pas-de-Calais, environ 200 entreprises ont une activité dans le domaine des énergies renouvelables (hors artisans installateurs).

Témoignage

CAP VENT

CapVent est une société spécialisée dans l'éolien individuel et les installations photovoltaïques. La société réalise des études de faisabilité pour les particuliers et installe essentiellement des centrales solaires sur les toits de bâtiments.

En 2007, Sylvain Blarel a fait appel au club "cigales des Ruisseaux" pour l'appuyer dans la création de son entreprise "Capvent".

Jean-Bernard Becquart, membre du club "cigales des Ruisseaux", explique : *"Lorsque nous avons décidé d'appuyer Sylvain Blarel et le projet Capvent, nous étions intéressés par le soutien à un jeune porteur de projet, un projet lié au développement durable et aux énergies renouvelables qui allait créer de l'activité au niveau local. Le créateur de l'entreprise cherchait à compléter son budget : il avait apporté ses économies, mais il avait besoin de davantage de moyens pour mobiliser les banques".*

En plus de l'apport financier, la cigale a joué un rôle de soutien pour le démarrage de l'activité et les années suivantes. *"Il avait besoin de gens autour de lui qui l'aident à réfléchir autour de son projet. Par exemple, lorsqu'il a réfléchi aux questions d'assurance liées aux installations éoliennes et photovoltaïques, la cigale lui a apporté des conseils, nous avons réfléchi ensemble. Un peu plus tard, un concurrent lui a fait une proposition de partenariat. Il s'est tourné vers nous pour avoir notre avis. Il avait des inquiétudes, nous lui avons permis de prendre du recul et de faire le bon choix".* (J-B Becquart)

En 2010, la société avait créé 5 emplois. La cigale a décidé de sortir du capital avant les 5 ans prévus initialement : *"Nous avons estimé que nous avions rempli notre rôle d'appui au démarrage de l'activité. Nous avons profité du fait qu'un salarié prenne des parts dans l'entreprise pour lui revendre les nôtres en réalisant une plus-value calculée sur la base du taux du livret A".*

CapVent SARL

31, rue Principale • 62310 Ambricourt • Tél. 03 21 47 38 20
<http://capvent.fr> • contact@capvent.fr



DEUXIÈME PARTIE

S'impliquer dans des sociétés de production d'énergies renouvelables

Le vent, l'eau et le soleil
appartiennent à tous
et relèvent du bien commun.

Sauf exception, les projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) sont conduits par des investisseurs privés, sans concertation avec les habitants du territoire, ni même parfois avec la collectivité locale. Pourtant, des exemples prouvent que des projets impliquant les habitants sont possibles et même souhaitables. Certains montages juridiques et financiers ont ainsi été élaborés qui témoignent de la possibilité pour les citoyens de prendre part à des projets à grande échelle¹⁰.



S'engager pour le développement local des énergies renouvelables

Le plus souvent, les citoyens se regroupent en association pour porter le débat sur les énergies renouvelables, voire mener des projets en jouant un rôle de promoteurs. Passage incontournable de tels projets, les collectivités locales relaient les actions entreprises par les habitants. Elles peuvent également jouer un rôle moteur dans de tels projets.

1 • Porter le débat

Depuis de nombreuses années déjà, des associations de citoyens, convaincues de la portée des énergies renouvelables, militent pour leur développement : actions de sensibilisation du grand public ; réalisation d'études de faisabilité pour mesurer les potentialités locales ; propositions adressées aux élus locaux... En Nord Pas-de-Calais, l'association Solaire en Nord, qui anime un réseau de producteurs et d'installateurs de photovoltaïque depuis plusieurs années, est à l'initiative de propositions en matière d'énergie photovoltaïque, et s'est impliquée aux côtés de la Ville de Lille dans l'étude de projets solaires. En Ile-et-Vilaine l'association "Eoliennes en Pays de Vilaine" a porté la création d'un parc éolien.

Les citoyens d'une même commune ou d'une association régionale peuvent porter le débat sur les énergies renouvelables au niveau local.

¹⁰ • Pour les besoins de cette étude, nous nous sommes limités à deux types d'énergies : le solaire photovoltaïque et l'éolien. Cependant, ces montages sont reproductibles, sans pour autant qu'ils puissent être dupliqués d'un territoire à l'autre. Il faut en effet prendre en compte les particularités propres à chaque territoire (acteurs locaux, promoteurs, collectivités locales...).

Une association d'habitants à l'initiative d'un projet éolien

A l'origine, une association d'habitants, créée en 2003, se mobilise pour porter la création d'un parc éolien citoyen. Ayant repéré des sites potentiels, l'association crée une SARL pour réaliser les études de faisabilité.

Site à Watts : SARL créée par éoliennes en Pays de Vilaine, au capital de 250 000 euros, détenu par l'association éoliennes en Pays de Vilaine, 3 cigales regroupant 60 personnes, une SEM (Société d'économie mixte Enée du département de Loire Atlantique) et 23 personnes physiques à l'origine du projet. Cette SARL a pour objet de développer des parcs éoliens citoyens et d'en confier l'exploitation et la gestion à une SAS dont le capital sera détenu par des habitants et des collectivités locales.

Deux projets sont en cours de 8 MW chacun, au stade du permis de construire : l'un en Morbihan (Béganne), l'autre en Loire Atlantique (Sévérac Guenrouet).

- Statut : SAS
- Budget : 12 millions d'euros
- Participation des habitants : environ 1 000 000 euros

2 • Négocier une participation citoyenne dans des projets déjà engagés

Les élus locaux sont les premiers interlocuteurs des promoteurs de projets d'énergies renouvelables.

Dans des projets éoliens par exemple, les sociétés démarchent les collectivités locales pour leur faire état de leur projet. Les habitants peuvent alors proposer des aménagements et poser les conditions d'une implication à part entière. Mais parfois, les promoteurs entreprennent des actions sans consulter les municipalités et s'adressent directement aux propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir les sites de production. Les habitants peuvent alors faire valoir leur capacité de mobilisation collective. Après tout, ce sont les habitants qui auront à subir d'éventuels impacts sur leur paysage ! En Bretagne, le parc éolien de la communauté de communes du Mené a été conçu à la fois par l'entreprise privée, la communauté de communes et les habitants.

3 • Des tailles de projet variables en fonction des objectifs des promoteurs

Les unités de production d'énergies renouvelables peuvent être de tailles très différentes,

Une centrale photovoltaïque de 3 kWc, représentant environ 20 m² de panneaux solaires, nécessite des moyens relativement modestes (environ 20 000 euros). Un tel projet aura pour vocation de sensibiliser aux énergies renouvelables. Tandis qu'un parc éolien de 8 éoliennes de 2 MW, capable d'alimenter la consommation en électricité de 20 000 habitants, nécessite de mobiliser plusieurs dizaines de millions d'euros. Les particularités de chaque projet vont ainsi déterminer ses conditions de financement et de participation.

Un parc éolien associant une entreprise privée et des habitants.

En Bretagne, le parc éolien de la Communauté de communes du Mené (29), est en cours de réalisation.

A l'origine, un promoteur fait appel à une collectivité pour installer un parc éolien. Interpellés par l'association Mené Initiatives Rurales (association d'habitants), les élus locaux demandent à la société de prévoir la participation d'habitants dans la société d'exploitation du site. Ce parc éolien est porté par la société SAS Citéol Mené.

Le partenariat est établi entre les clubs cigales et la société Adelis-Idex, spécialisée dans l'ingénierie et le développement de projets. Celle-ci assurera ensuite la gestion du parc. La répartition des parts sera de 30 % pour les cigales et 70 % pour Adelis-Idex.

La participation à des cigales suppose de verser chaque mois entre 15 et 20 euros sur un compte bancaire afin de constituer l'apport nécessaire. L'investissement se fera au moment du montage des éoliennes. Participation attendue : entre 2 000 et 10 000 euros par membre de la cigale, la moyenne de financement des 20 investisseurs de la cigale des Cimes se situe autour de 4 000 euros. Il faudra donc au moins six clubs semblables pour réussir à mobiliser l'apport attendu des citoyens.

- Statut juridique : SAS
- Coût du projet : environ 8 millions euros
- Participation des clubs cigales : 6 % (480 000 euros)
- Capital détenu par les clubs cigales : 30 %

Financer et accompagner des projets

Considérant que les énergies renouvelables génèrent des revenus qu'il est nécessaire de voir retourner en partie ou totalement au niveau local, des habitants s'impliquent dans le financement de projets de tailles variables.

1 • Jouer un rôle à part entière

Si l'implication citoyenne autour de projets de production d'énergies renouvelables doit permettre une meilleure appropriation par les habitants, elle ne doit pas non plus servir de faire-valoir. Par exemple, les habitants de la communauté de communes du Menée disposeront de 30 % du capital de la société d'exploitation en apportant 6% de l'investissement total. En Belgique, l'association Vents d'Houyet conduit des projets impliquant systématiquement les riverains, soit pour la moitié des parts sociales de la société d'exploitation, l'autre moitié étant détenue par la collectivité locale, soit par tiers : un tiers pour les citoyens, un tiers pour la collectivité, un tiers pour la société.

2 • Participer au financement

Le financement de projets d'énergies renouvelables est facilité par l'obligation d'achat de l'électricité par l'opérateur national, lequel s'engage, par contrat, à racheter l'électricité produite, pour une période de 20 ans. Il s'agit d'une sécurité pour les promoteurs qui leur permet de mobiliser des crédits sur le long terme. Dans l'éolien, on considère qu'un projet doit pouvoir mobiliser 20 % de fonds propres. Par exemple, pour l'achat de deux éoliennes de 300 KW chacune, produisant 650 000 kW h par an¹¹, le montant total de l'investissement (y compris les frais liés à l'installation des machines) s'élève à environ 1 million d'euros. Il sera alors nécessaire de mobiliser 200 000 euros d'apports pour mobiliser 800 000 euros d'emprunts bancaires. Les citoyens peuvent jouer un rôle essentiel en contribuant, par leur épargne, à la constitution des fonds propres.

3 • Dans un cadre réglementaire

Le cadre réglementaire est plus ou moins contraignant en fonction des énergies.

Pour l'installation d'une éolienne de plus de 12 m, un permis de construire est obligatoire, en dessous aucune autorisation n'est imposée. Au-delà de 12 m, une éolienne sera soumise à une autorisation préfectorale. En outre, en dehors des zones de développement éolien, la vente de l'électricité produite par l'éolienne ne donnera pas droit au tarif de rachat subventionné. De manière générale, les projets éoliens nécessitent des démarches longues et coûteuses. En outre, la loi dite "Grenelle 2" a relevé le niveau minimum de tout parc éolien à 5 machines. C'est pourquoi il peut être judicieux de s'appuyer sur une société privée qui réalisera les études et déposera la demande de permis de construire.

Au contraire, la création d'une centrale photovoltaïque ne nécessite pas d'autorisations administratives particulières, sauf s'il s'agit d'une installation au sol.

4 • Appel de fonds

La création de clubs cigales permet de mobiliser un grand nombre d'habitants car un club cigales réunissant jusqu'à 20 membres ne compte que pour un seul associé dans l'entreprise (*voir partie sur les outils financiers*). Au-delà de 99 associés, certains projets choisissent d'organiser un appel public à l'épargne. Ce type de levée de fonds auprès des habitants est strictement réglementé par la loi. Un VISA de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est nécessaire pour réaliser de la publicité autour du financement d'une entreprise.

Réaliser des investissements à portée pédagogique

Les projets génèrent une prise de conscience des habitants impliqués, tandis qu'une partie des résultats des sociétés d'exploitation peut être réinvestie dans des actions de sensibilisation du grand public, et notamment des enfants.

Les énergies renouvelables sont un investissement pour les générations futures.

1 • Un impact attendu sur la consommation d'énergie

L'implication des citoyens autour d'un projet de production d'énergies renouvelables offre une occasion exceptionnelle pour favoriser une prise de conscience des enjeux liés à la production et à l'économie d'énergies. En s'intéressant aux conditions de production des énergies, on devient davantage conscient de leur valeur et d'autant plus responsable dans nos consommations quotidiennes. Il y a donc un impact attendu sur la consommation d'énergies des futurs associés !

L'énergie éolienne est une énergie décentralisée. Il faut permettre aux collectivités et aux riverains d'en prendre la maîtrise. En géant des projets, les gens s'aperçoivent que produire de l'électricité coûte cher, et il est ensuite plus facile de faire passer le message sur la nécessité des économies d'énergie.

Michel Leclercq, Président de l'association Eoliennes en Pays de vilaine.

2 • Une ouverture pour impliquer des enfants

Les énergies renouvelables étant un investissement pour les générations futures, elles sont une opportunité pour mener des actions pédagogiques à destination des jeunes publics. En outre, les revenus dégagés par les installations peuvent être orientés en partie vers des actions pédagogiques. En Belgique, des enfants sont, par l'intermédiaire de leurs parents, détenteurs de parts sociales de la coopérative Allons z'en vent qui possède une éolienne. Autour de cette éolienne, l'association locale mène des activités à destination d'un public de scolaires d'écoles maternelles et primaires : animations pédagogiques sur le vent et l'électricité dans des yourtes installées au pied de l'éolienne ; jeux pour comprendre notre dépendance à l'énergie électrique ; activités dans un moulin, etc... Des supports pédagogiques ont été élaborés et une partie du résultat financier de la coopérative est ainsi investi à destination des jeunes générations.



L'éolienne des enfants

Allons z'en vent est une coopérative dont la particularité est d'avoir des enfants, par l'intermédiaire de leurs parents, pour principaux actionnaires. 850 enfants ont ainsi pris une ou plusieurs parts sociales de 100 euros, permettant l'achat de l'éolienne, le complément étant apporté par un prêt bancaire. Chaque part rapporte 3 % d'intérêts bloqués sur 10 ans.

L'éolienne tourne depuis 2006, elle mesure 65 m de haut, elle a une capacité de production de 800 kilowatts, elle est raccordée au réseau local et alimente en électricité 400 logements.

L'association (ASBL) Vents d'Houyet, à l'origine du projet, a développé d'autres parcs éoliens citoyens en Belgique

- Statut juridique : coopérative.
- Budget : 800 000 euros.
- Participation des habitants : 200 000 euros.

Opter pour un statut juridique adapté

Toute personne physique peut détenir des parts sociales d'entreprises produisant des énergies renouvelables. Toutefois, certaines règles entourent ces pratiques. De même, une fois l'investissement réalisé, il convient de veiller aux moyens dont disposent les citoyens pour orienter les décisions de l'entreprise. Quelles sont les garanties que mon argent sera bien utilisé aux fins indiquées ? Comment peut-on se prémunir de tout abus ? Comment les bénéfices sont-ils répartis ? Qui décide ? Y aura-t-il des emplois locaux ? Qui est responsable en cas de faillite ?

Parce qu'il déterminera le type de gouvernance et la place qui sera faite aux différents associés, ainsi que les modalités de répartition des bénéfices, le choix du statut juridique est un aspect fondamental du projet. De ce choix dépendra la capacité des citoyens comme des collectivités à jouer un rôle véritable dans l'entreprise.

Voici quelques-uns des statuts qui permettent des investissements participatifs.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

La Société coopérative d'intérêt collectif permet d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples : salariés, usagers, collectivités, financeurs, clients, etc... Ainsi, la SCIC articule des intérêts économiques à l'intérêt général.

La SCIC est une société commerciale de type SA ou SARL qui obtient un agrément préfectoral après que l'intérêt collectif et l'utilité sociale ont été avérés.

Elle respecte les règles coopératives : 1 personne = 1 voix ; implication des salariés dans la vie de l'entreprise, réserves impartageables. Ainsi les bénéfices sont plafonnés et les plus-values possibles limitées.

La SCIC permet d'associer des collectivités jusqu'à 20 % de son capital social. Lorsque c'est une SA SCIC, elle peut faire un appel public à l'épargne, sous réserve de l'accord de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Dans une SCIC, les associés ne supportent les pertes de la société qu'à concurrence de leur apport.

Plusieurs projets en France et en région Nord Pas-de-Calais privilégient ce statut¹².

La Société par Actions Simplifiées (SAS)

La Société par Actions Simplifiées est constituée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, autour d'un objet qui n'a pas besoin de prouver son caractère d'intérêt général.

Les statuts de la SAS offrent une grande souplesse qui doit permettre aux associés de prévoir le fonctionnement qui leur convient le plus.

Cependant, elle ne peut pas faire d'appel public à l'épargne ni associer des collectivités.

Dans une SAS, les associés ne supportent les pertes de la société qu'à concurrence de leur apport.

La Société d'Economie Mixte (SEM)

La SEM est une société anonyme dont la vocation est de produire des services publics et réaliser des activités d'intérêt général. C'est un outil au service de la collectivité.

La collectivité détient une majorité du capital social et dispose de la responsabilité de sa gestion.

La SEM est soumise au Code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire appel public à l'épargne sous réserve de l'accord de l'AMF¹³.

La SCIC limite les possibilités de plus-value et garantit le projet de toute dérive spéculative. Elle permet d'associer tous les acteurs d'un projet : collectivités, salariés citoyens, entreprises, fournisseurs, financiers.

La SAS offre une grande souplesse aux initiateurs du projet. La SEM garantit quant à elle la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales.

12 • Pour plus d'informations, consulter les Unions régionales des Sociétés coopératives : www.scop.coop/nord-pas-de-calais-picardie.htm

13 • Pour plus d'informations, consulter la fédération des entreprises publiques locales : <http://lesepl.fr>



TROISIÈME PARTIE

Des outils financiers pour impliquer les habitants

Il existe des solutions d'épargne qui permettent d'investir dans des entreprises locales créatrices d'emplois. En Nord Pas-de-Calais, plusieurs structures se sont regroupées dans le cadre du Pôle de la finance solidaire dont la vocation est de collecter l'épargne de citoyens pour l'investir dans des entreprises régionales¹⁴.

Parmi les différents outils de finance solidaire, deux d'entre eux sont particulièrement adaptés au financement de projets de production d'énergies renouvelables : le club cigales et la SCA Energie partagée.



Le Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES)

Un outil financier local que tout groupe de citoyens peut créer facilement pour collecter l'épargne de ses membres et investir dans le projet. L'association des cigales apporte son appui à la création des clubs cigales.

Le club cigales réunit 5 à 20 personnes qui regroupent leur épargne pour l'investir dans des entreprises. Le club intervient en capital et éventuellement en compte-courant d'associé dans les sociétés de son choix.

Créés en 1983 par des citoyens convaincus de la nécessité de changer notre rapport à l'argent et à l'entreprise en faisant un autre usage du capital, les clubs cigales permettent l'entrée de citoyens dans des entreprises afin de leur apporter un soutien humain et financier. Le club cigales "se place résolument au cœur de l'activité économique et financière pour y développer **des pratiques alternatives et solidaires de proximité**"¹⁵.

Il existe 140 clubs cigales en France, dont 50 en région Nord Pas-de-Calais.

Les clubs cigales se sont très tôt tournés vers les énergies renouvelables.



14 • Voir page 26 - 27

15 • Extrait de la Charte des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.



Dans le Nord Pas-de-Calais, plusieurs investissements ont ainsi été réalisés dans des entreprises d'étude, d'installation et de fabrication. Plus récemment, des citoyens ont apporté des fonds pour produire des énergies renouvelables près de chez eux : plusieurs dizaines de milliers d'euros ont ainsi été mobilisés autour de projets éoliens et photovoltaïques : Eoliennes en Pays de Vilaine (Bretagne), Eolienne du Menée (Bretagne), SCIC Solis Coop (Nord Pas-de-Calais).

En plus de permettre de renforcer de moyens financiers des projets de production d'énergies renouvelables, les citoyens ainsi rassemblés dans les clubs cigales renforcent **la gestion transparente et démocratique des ressources locales**.

Enfin, par leur implication dans des clubs cigales, les citoyens sont associés au développement des énergies renouvelables, ce qui devrait avoir pour conséquence de diminuer **leur consommation d'énergies**.

Attention,
seules des personnes
physiques peuvent
faire partie du club
qui a le statut
d'indivision volontaire.

De manière plus pratique encore, les clubs cigales permettent une gestion moins complexe d'un grand nombre d'associés : afin de limiter le nombre d'associés et, dans le même temps, d'impliquer un grand nombre de citoyens, plusieurs projets ont constitué des clubs d'investisseurs cigales.

Statut : indivision volontaire (regroupement de personnes physiques).

Engagement : les membres de la cigales épargnent mensuellement ou annuellement une somme d'argent qu'ils apportent au club cigales. Ils participent à des réunions régulières. Un club cigales a une durée renouvelable de 5 ans.

Atouts :

Un rôle de soutien : Les projets de production d'énergies renouvelables nécessitant du temps et la réalisation de nombreuses démarches, le club cigales peut jouer un rôle fort de soutien.

Côté pratique : Le club cigales ne compte que pour un associé. Il facilite grandement la gestion de l'entreprise par le gérant en permettant de regrouper 20 personnes derrière un seul associé.

A plus long terme : Le club cigales est une démarche d'économie solidaire et d'éducation populaire qui mobilise des habitants et leur permette de s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Énergie Partagée

Fondée par plusieurs acteurs des énergies renouvelables et de la finance solidaire¹⁶, Énergie Partagée est une association qui s'est fixé pour mission de "permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de PROJETS CITOYENS" (Charte Énergie Partagée).

Au plan juridique, le mouvement Énergie Partagée comprend une SCA (Société en Commandite par Action) et une association. La SCA Énergie Partagée Investissement est née de la transformation de la SCA Solira investissement (créée en 2008 pour investir dans des projets de production d'énergie photovoltaïque). La SCA est aujourd'hui ouverte à des projets de tout type d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie. Une fois qu'elle aura obtenu l'autorisation des marchés financiers, Énergie Partagée Investissement pourra lancer une offre au public de titres financiers¹⁷ (anciennement "appel public à l'épargne") auprès des citoyens. Ces derniers pourront prendre des parts sociales de la SCA. L'argent ainsi collecté permettra de financer des projets de production d'énergie renouvelable.

L'association Énergie Partagée quant à elle, recense et fédère les porteurs de projets citoyens de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. L'association communique aussi spécialement auprès des élus et acteurs des territoires afin de leur faire connaître les possibilités d'implication et d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

www.energie-partagee.org • contact@energie-partagee.org

Statut : Société en Commandite par action (SCA).

Engagement : toute personne physique ou morale peut acheter des parts sociales de la SCA grâce à un bon de souscription. L'ensemble des actionnaires nomme un Conseil de surveillance auquel les dirigeants de la SCA rendent compte de l'utilisation de l'épargne collectée.

Atouts :

Une importante capacité de collecte d'épargne : Énergie Partagée communique à une large échelle, ce qui lui permet de collecter de l'épargne sur l'ensemble du territoire national.

Une gestion centralisée au service des territoires : L'épargne collectée est administrée par une seule structure, ce qui permet de mutualiser les coûts de collecte et gestion des investissements, et vise à soutenir des projets gérés localement.

Capitalisation d'expériences : Lorsque plusieurs projets auront été soutenus, Énergie Partagée pourra partager l'expérience des différents projets.

Un outil financier national qui permet à des porteurs de projets et des acteurs des territoires de réunir les fonds propres nécessaires au lancement opérationnel d'un projet.

16 • Parmi les Fondateurs du projet : Enercoop, HESPUL, éoliennes en Pays de Vaine (EPV), INDDIGO, Société financière de la NEF, Association la NEF, Site à Watts, le Comité de Liaison Énergies Renouvelables (CLER), Confluences, l'Agence locale de l'énergie des Ardennes (ALEO8), le Crédit Coopératif, Vents d'Houyet, les Amis d'Enercoop, Enercoop Ardennes Champagne.

17 • Les membres d'Énergie Partagée espèrent obtenir le visa de l'AMF courant avril 2011.

Les projets en cours dans le Nord Pas-de-Calais

Plusieurs entreprises coopératives sont en cours de création. Regroupées dans un "Pôle Coopératif Energie Environnement Nord Pas de Calais¹⁸", elles offrent des services complémentaires ancrés dans des territoires spécifiques. Ces entreprises proposent d'associer usagers, collectivités à leur démarche économique, sociale et environnementale.

SOLIS COOP

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en cours de création portée par la Ville de Lille, à laquelle adhèrent plusieurs villes de la métropole lilloise.

Appui de l'association Solaire en Nord (association de soutien au photovoltaïque), de l'Union régionale des Scop et d'Extra-Muros (cabinet conseil).

Objectif : installer 24 000 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits de collectivités et de privés de la région Nord Pas-de-Calais.

Besoins financiers : 10 millions d'euros.

Capital : 800 000 euros

Participation de citoyens :

Via 5 clubs cigales pour un montant total de 20 000 euros.

Présence de citoyens :

Parmi les administrateurs de la société.

ENERCOOP Nord Pas-de-Calais

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en cours de création. 2010 : création de l'association de préfiguration de la SCIC regroupant des militants du développement des énergies renouvelables.

Objectif : produire des énergies renouvelables à partir d'unités de production implantées en Nord Pas-de-Calais, en premier lieu éoliennes et hydrauliques.

Besoins financiers : 50 000 euros.

Participation de citoyens : En direct, via la SCA Energie Partagée et des clubs cigales.

BATISSEURS D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en cours de création dont le but est de faire naître une éco-zone sur une friche industrielle située à Coudekerque-Branche.

Installation d'une centrale photovoltaïque sur 2 000 m² de toitures.

Besoins financiers : 1 million d'euros.

Participation de citoyens :

Via des clubs cigales.

Mobilisation de financeurs solidaires :

La Nef, Autonomie & Solidarité.

ÉNERGIES RENOUVELABLES PARTAGÉES SAMBRE-AVESNOIS

Portée par l'association ICARE, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en cours de création dont le but est d'informer et de sensibiliser les habitants aux enjeux des énergies renouvelables et surtout de promouvoir ces dernières via l'investissement collectif et citoyen. La société installerait rapidement 70 m² de panneaux photovoltaïques.

Besoins financiers : 55 000 euros.

Participation de citoyens :

En direct et via des clubs cigales.

Le portail des énergies renouvelables :
<http://energies-renouvelables.org>

CLER Comité de Liaison des Energies renouvelables :
<http://cler.org>

Energies renouvelables.org/Observ'er :
<http://energies-renouvelables.org>

Virage Energie Nord Pas-de-Calais :
<http://virage-energie-npdc.org/>

ADEME :
<http://ademe.fr>

AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur :
<http://amorce.asso.fr/>

Conseil régional Nord Pas-de-Calais :
<http://nordpasdecalais.fr>

Fédération des entreprises publiques locales :
<http://lesepl.fr/>

Hespul Association française spécialisée sur le solaire photovoltaïque :
<http://hespul.org>

Sociétés coopératives et participatives :
<http://les-scop.coop>

Solaire en Nord :
<http://solaire.en.nord.free.fr/>

Biogaz : gaz issu de la fermentation de déchets animaux et végétaux.

Biomasse : ensemble de la matière organique (plantes, arbres, déchets animaux, agricoles ou urbains).

Energie primaire : ensemble de l'énergie prélevée dans la nature et soumise à des procédés qui la transforment en énergie utilisable par les consommateurs.

Mtep : Millions de Tonne équivalent Pétrole. La Tonne équivalent Pétrole (tep) est une unité de mesure thermique correspondant à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole brut.

Photovoltaïque : qui produit de l'énergie électrique à partir d'un rayonnement solaire.

Wh : Le watt-heure est l'unité de mesure d'énergie correspondant à la quantité produite en 1 heure par une machine d'1 watt.

1 kilowattheure (kWh) = 1 000 Wh
 1 Mégawattheure (MWh) = 1 000 kWh
 1 Gigawattheure (GWh) = 1 000 MWh
 1 TWh = 1 000 GWh.

Wc : Watt-crête. Unité de mesure de la puissance d'une installation photovoltaïque par unité de temps.

ZDE : Les Zones de Développement de l'éolien (ZDE) ont été introduites par la loi POPE du 13 juillet 2005. Ces zones sont définies par les Préfets de département sur proposition des communes ou des établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre.

Un partenariat entre Autonomie & Solidarité, la Nef, et l'Association des cigales dans la région Nord



En Nord Pas-de-Calais, Autonomie & Solidarité a été créée en 1990 pour permettre à des citoyens d'apporter des financements et un accompagnement à des entreprises de la région.

Le capital d'Autonomie & Solidarité est entièrement constitué par l'épargne solidaire de ses Actionneurs. Ceux-ci confient une partie de leur épargne en souscrivant une ou plusieurs parts de 77 euros dans le capital sans recherche de dividendes ou de plus-values, mais avec la certitude que leur épargne sera utilisée pour lutter contre le chômage et l'exclusion.

Autonomie & Solidarité peut intervenir dans des projets de production d'énergies renouvelables en apportant un appui aux fonds propres du projet.

Montants des investissements :

jusqu'à 30 000 euros en capital et 30 000 euros en compte-courant d'associés ; jusqu'à 60 000 euros en prêt participatif.

Zone d'intervention :

Région Nord Pas-de-Calais

Contact :

146, rue Nationale • 59000 Lille

Tél. 03 20 14 30 62

Fax : 03 28 52 84 67

www.autonomieetsolidarite.fr

info@autonomieetsolidarite.fr



La Société financière de la Nef est une coopérative de finances solidaires. Depuis sa création en 1988, elle exerce une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit dans le cadre d'un agrément de la Banque de France.

L'épargne collectée sur des comptes de dépôts à terme ou sur des comptes courants est déposée par des particuliers, des associations et des entreprises. Toute personne physique ou morale désireuse de donner un sens à son argent peut ouvrir un compte à la Nef.

Les financements accordés par la Société financière de la Nef permettent de soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.

La Nef peut intervenir en prêt bancaire pour financer des projets de production d'énergies renouvelables.

Montant : de 10 000 à 500 000 euros.

Zone d'intervention : France

Contact :

114 boulevard du 11 novembre 1918

69626 Villeurbanne Cedex

Tél. 0 811 90 11 90

www.lanef.com

lanef@lanef.com

Caisse solidaire Pas-de-Calais



Créée en 1997, la Caisse Solidaire est un établissement financier qui collecte des dépôts auprès d'épargnants pour accorder des crédits favorisant la création d'emplois et/ou les activités à finalité sociale, environnementale ou culturelle dans la Région Nord Pas-de-Calais. Elle est associée au Crédit Coopératif qui garantit sa liquidité et sa solvabilité.

La solidarité s'exprime par cette épargne privée, militante et de proximité qui permet à des porteurs d'un projet de trouver un financement, indispensable pour démarrer.

Qui permet aussi le développement d'une nouvelle économie, sociale et solidaire, dans notre région.

La Caisse solidaire peut intervenir en prêt bancaire pour financer des projets de production d'énergie renouvelable.

Montants : de 10 000 à 100 000 euros.

Zone d'intervention :
Région Nord Pas-de-Calais

Contact :

15, rue de la Poste

59 100 ROUBAIX

Tel : 03 20 81 99 70

Fax : 03 20 81 99 71

contact@caisse-solidaire.org

Un acteur national



Garrigue est une société coopérative de capital-risque, qui investit dans des entreprises d'utilité sociale. Elle accompagne financièrement des entreprises en création ou en développement qui placent l'humain et son environnement au cœur de leurs préoccupations.

Agrée "entreprise solidaire" depuis 2002, Garrigue permet à des épargnants d'investir dans des entreprises alternatives et solidaires en souscrivant une ou plusieurs part de 77 euros.

Garrigue peut intervenir dans des projets de production d'énergies renouvelables en apportant un appui aux fonds propres du projet.

Montants : jusqu'à 30 000 euros en capital et 30 000 euros en compte-courant d'associés

Statut : Société anonyme coopérative à capital variable

Zone d'intervention : France

Contact :

61 rue Victor Hugo

93500 PANTIN

Tél. 01 48 44 74 03

Fax : 01 71 86 44 54

www.garrigue.net

contact@garrigue.net



Réseau d'investisseurs-citoyens

En 2010,

645 cigaliers engagés

91 porteurs de projet accueillis et conseillés

119 220 euros investis dans 29 entreprises

83 entreprises accompagnées

6 900 heures de bénévolat dans le réseau cigales

Association des cigales

du Nord Pas-de-Calais

81, bis rue Gantois

59000 Lille

Tél. 03 20 54 09 51

e-mail : contact@cigales-npdc.org

www.cigales-npdc.org

Initiative soutenue par :



Réseau régional : ingrédient de succès durable